

CÔTE-D'OR - ÉCONOMIE

## Un vent de business souffle sur l'éolien

Les éoliennes ne cessent de pousser dans le département depuis 10 ans, suscitant de lourdes discussions entre les pro et les anti. Mais derrière les palabres, l'éolien est surtout un business. Qui fait des gagnants.



## ■ 225 éoliennes en Côte-d'Or

La Côte-d'Or compte, selon le dernier recensement de la préfecture datant de mars, 20 parcs pour un total de 225 éoliennes. Pour mémoire, le premier à avoir vu le jour est le parc éolien du Pays de Saint-Seine, avec 25 installations exploitées dès 2009.

Le dernier à avoir été mis en service est celui des Sources du mistral, qui compte 9 éoliennes sur le territoire des communes de Chazeuil et Sacquenay. Il a été inauguré le 6 juin. Le prochain sera peut-être celui d'Engie, le parc du Plateau des grands champs, en cours d'instruction et qui devrait compter 13 éoliennes étalées entre les communes de Benoisey, Courcelles-lès-Montbard, Grignon, Montigny-Montfort et Nogent-lès-Montbard.

## ■ Des équipements hors de prix

La société CNR a investi 23,4 M€ sur son site, tout frais, des Sources du mistral. Selon un calcul simpliste, la construction et la mise en service de chacune des neuf éoliennes reviendrait donc à 2,6 M€.

Contactée, la CNR rectifie : « C'est, en réalité, 2 M€ par éolienne. Cette somme comprend la fourniture, la livraison sur site et le montage des différents composants (mâts, pales, nacelles...) », précise Nicolas Leignier, chef de projet à la direction des nouvelles énergies. Il ajoute que le coût de raccordement à Enedis est de 1,4 M€. Il conclut que le reste du budget sert au terrassement, aux réseaux interéoliens, aux frais administratifs, et d'ingénierie et aux provisions de démantèlement.

## ■ Une manne pour les communes et les propriétaires fonciers

Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), en Bourgogne Franche-Comté, une éolienne terrestre rapporte « de 10 000 à 12 000 € par an et par MW » aux collectivités territoriales qui l'accueillent. « Pour un parc de 5 éoliennes de 2 MW chacune, c'est un gain de 100 000 € à 120 000 € par an pour la collectivité », précise l'organisme. Les propriétaires fonciers, agriculteurs principalement, « touchent de 2 000 à 3 000 € par an et

...des ministres que son expérience que de l'énergie.

## QUESTIONS À... - « LES PROMOTEURS N'ONT DROIT À AUCUNE SUBVENTION »

**Blandine Aubert, directrice de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté**

**Concurrence, emplois créés, lourds investissements...  
L'éolien est-il un marché comme un autre ?**

Dans un sens, oui, c'est un marché comme un autre, mais avec un encadrement légal très fort, contrairement à d'autres secteurs. C'est la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) qui instruit les dossiers. Les projets sont d'ailleurs très complexes à valider.

**Un MWh d'éolien coûte environ 50 € à produire. Le coût n'est que de 32 € en énergie nucléaire. Le vent deviendra-t-il, un jour, aussi compétitif que l'uranium ?**

Tout dépend de ce que l'on met dans ce coût de production. Le prix du démantèlement des centrales

■ Photo Ademe

est-il compris dans le coût de l'énergie nucléaire ? Aujourd'hui, le coût de l'éolien tourne plutôt autour de 65 € le MWh. Alors oui, le vent deviendra aussi compétitif que l'uranium dont les ressources sont finies. L'Ademe a d'ailleurs produit un rapport qui démontre que la poursuite du nucléaire à moyen et long terme est moins avantageuse que les énergies renouvelables en matière de coûts et de développement économique.

**À quelles aides ont droit les promoteurs éoliens ?**

... mais la vraie question est plutôt sur le partage des recettes. Les communes prennent de la hauteur, certes, mais les citoyens et collectivités peuvent également acheter des parts sociales d'une ou plusieurs éoliennes pour profiter des bénéfices réalisés chaque année. Cela permet également d'accéder à la gouvernance et de mieux décider de l'orientation du projet. C'est très peu connu : l'Ademe, les syndicats d'énergie et la Région informons là-dessus. Un premier parc éolien participatif de ce type a ouvert dans le Jura, à Chamole.

## REPÈRES

- ▶ Le département ne produit que 18 % de l'électricité qu'il consomme. C'est le même ratio, d'ailleurs, pour l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté. Le reste de l'énergie que nous consommons vient essentiellement du Grand Est, et est acheminé par RTE (Réseau de transport d'électricité).
- ▶ Le coût moyen de l'électricité nucléaire, pour les centrales déjà construites, est, selon EDF, de 32 € le MWh. La même unité électrique coûte entre 15 et 20 € en hydraulique. Le MWh en éolien terrestre revient à 50 € le MWh (par exemple pour le site du parc éolien de Dunkerque, dans le Nord), somme à laquelle il faut ajouter le coût du stockage. L'énergie solaire coûte entre 220 et 370 € le MWh.
- ▶ Le département produit de l'énergie électrique via quatre filières. Les bioénergies ont fourni 60 000 MW en 2018. L'hydraulique est en perte de vitesse avec 10 000 MW. C'est 20 % de moins qu'en 2017. Pour le thermique, c'est 110 000 MW. Enfin, l'éolien est l'énergie la plus produite localement avec 370 000 MW par an. C'est en progression de 6,18 % en un an.

**« L'ARGENT DES ÉOLIENNES, CE SERAIT DIFFICILE, MAINTENANT, DE FAIRE SANS ! »**

différentes taxes et impôts auxquels sont soumis les promoteurs éoliens. Ce depuis 2009, et l'inauguration du parc du Pays de Saint-Seine par le groupe Res, ex Eol Res, qui a enregistré 128 M€ de chiffre d'affaires en 2017.

### 48 000 euros par an pour la commune

« Au début, les éoliennes permettaient à la commune de toucher 70 000 € par an. Puis, il y a quelques années, ce montant a été renégocié pour permettre aux villages avoisinants d'en profiter un peu aussi. L'exploitant nous reverse désormais 48 000 € chaque fin d'année », précise le premier édile.

Une manne, quand on sait que le budget du village, qui compte 458 âmes, est de 400 000 € par an. L'argent de l'éolien c'est donc un peu plus d'un huitième de

■ Le toit de la mairie a été refait grâce à l'argent de l'éolien.  
Photo LBP/M. Mo.

l'enveloppe municipale. « C'est la plus grosse recette du budget. Cela compte : nous avons pu refaire, par exemple, le toit de la mairie qui était vieux de 40 ans, l'an dernier. Nous pouvons également restaurer le patrimoine en refaisant les toitures des lavoirs des hameaux avoisinants ainsi que celui de Saint-Martin », se réjouit le maire, glissant que ces travaux ont pu être financés « sans rogner sur d'autres dépenses ». « Il y a dix ans, à l'installation du parc, il y a eu des dents qui ont grincé : l'impact sur le paysage, le bruit... Désormais, il n'y a plus débat. Et l'argent des éoliennes, on s'y habitue très bien. Ce serait compliqué de faire marche arrière », confie notre homme.

“ C'est la plus grosse recette du budget. Cela compte : nous avons pu refaire, par exemple, le toit de la mairie qui était vieux de 40 ans. ”

Denis Mairet, maire de Saint-Martin-du-Mont

## LES PROPRIÉTAIRES DEVRAIENT-ILS PAYER LE DÉMANTÈLEMENT ?

C'est un cri d'alarme que pousse depuis des années Michel de Broissia, président de l'ACBFC (Association de défense de l'environnement et du patrimoine du collectif régional Bourgogne Franche-Comté). Selon lui, dans une trentaine d'années, les propriétaires fonciers qui louent une partie de leurs parcelles aux promoteurs pourraient se trouver dans l'obligation de démanteler les éoliennes. À leurs frais ?

### L'éolienne « abandonnée » ?

« Les sociétés d'éoliennes font signer des baux emphytéotiques aux propriétaires fonciers. Généralement, les contrats sont au nom de filiales et s'étalent sur 20 ou 30 ans », entame notre interlocuteur, également maire de la commune de Champagne-sur-Vingeanne. Durant cette période, le propriétaire loue donc quelques mètres carrés de ses parcelles contre une rémunération de plusieurs milliers d'euros par an. « Sauf que, à quelques mois de la fin du bail, la filiale pourra être fermée par les maisons

■ L'ACBFC assure que ce sera aux propriétaires des terres de payer la déconstruction. Les entreprises répondent que c'est faux. Photo illustration LBP/Christelle CHOUREAU

mères. L'éolienne sera donc abandonnée : dans ce cas, la loi française indique bien que c'est le propriétaire du terrain qui devient propriétaire de l'infrastructure ! », assure-t-il. Le démantèlement sera donc à sa charge. Un chantier dont le montant serait, selon un devis partagé en masse sur Internet, à 410 000 €. « Or, les sommes provisionnées par l'État et les assurances des exploitants ne sont jamais de ce niveau », assure Michel de Broissia, qui redoute que les éoliennes, dont la durée de vie ne peut être prolongée, deviennent des « tas de rouille ».

« Faux ! Il n'y a aucun exemple de ce type en France », répond la compagnie éolienne CNR. « La somme de 410 000 € n'est pas représentative du coût de démantèlement d'un parc éolien. Ce chiffre est a priori issu d'un devis et non d'une facture, pour une éolienne qui a subi un sinistre et qui a dû être démantelée par explosif. Les

par ailleurs, des garanties financières nécessaires à des opérations de démantèlement d'un montant de 50 000 € par éolienne. Une garantie, qui, d'ailleurs, servira uniquement en cas de négligence ou de faillite de l'opérateur. »

**Marie MORLOT**